

Vers la prison systématique pour les retours de Syrie

- ▶ Najim Laachraoui a été formellement identifié comme l'un des soutiens de Salah Abdeslam. Les autorités le croyaient pourtant en Syrie.
- ▶ L'incarcération des « returnees » semble devenue la règle, encore officieuse, bientôt officielle.
- ▶ En effet, il est question (dans l'arsenal de mesures en discussion au sein de la commission terrorisme) de durcir encore la législation et d'y introduire le principe de « privation de liberté automatique » pour ceux qui reviennent du djihad.

Aux dernières nouvelles – et elles datent du 31 janvier dernier –, il y avait en Belgique 117 djihadistes de retour de Syrie. Des *returnees*, comme on les appelle. Des *foreign fighters* rentrés au pays, pour user de la nouvelle terminologie de l'Ocam – l'Organe de

coordination pour l'analyse de la menace – qui gère la banque de données « dynamique » où le djihadiste est considéré dans tous ses états. Ici, en effet, les « fichés » sont répartis en cinq catégories : il y a ceux qui partent pour le djihad – « *On est passé d'une moyenne de 10 à 12 départs par mois en 2013 à cinq ou six aujourd'hui* », explique Paul Van Tigchelt, le patron de l'Ocam –, ceux qui y sont, ceux qui en reviennent, ceux qui sont en chemin et ceux qui ont tenté vainement de partir ou manifesté leur intention de le faire.

Selon l'Ocam, 451 Belges sont partis combattre en Syrie : à la date du 31 janvier dernier, 117 d'entre eux étaient revenus, 269 s'y trouvaient toujours, 6 étaient en route et 59 avaient échoué dans leur tentative de rejoindre les terres de djihad.

Pour ceux qui reviennent, c'est la prison, presque assurée. Les autorités judiciaires ne négotient plus. « *Si on se réfère à la loi sur le terrorisme et à l'article 140 du code pénal, il suffit qu'il y ait*

des indices – des mails, de simples propos entendus durant des écoutes... – pour être placé sous mandat d'arrêt sous l'inculpation de participation à un groupe terroriste », explique un avocat.

D'autant que la loi s'est encore durcie avec l'adoption de l'article 140 sexies du Code pénal, entré en vigueur le 15 août 2015, qui permet désormais de sanctionner « *toute personne qui quitte le territoire national en vue de la commission, en Belgique ou à*

l'étranger, d'une infraction terroriste », comme « *toute personne qui entre sur le territoire national en vue de la commission, en Belgique ou à l'étranger, d'une infraction terroriste* ».

En octobre dernier, on recensait ainsi 76 personnes incarcérées en Belgique pour différents faits de terrorisme, dont 62 en détention préventive.

Depuis le début de l'année 2015, 92 personnes ont été jugées en Belgique pour terrorisme, 31 attendent un jugement et les juridictions d'instruction doivent statuer prochainement sur le sort d'une quinzaine d'autres (ceux de « la cellule de Verviers » dont le parquet fédéral demande le renvoi devant le tribunal correctionnel).

Clairément, les autorités ont serré la vis : lors du dernier procès pour terrorisme, à Bruxelles,

tous les prévenus – ceux, du moins, qui se trouvaient en Belgique – avaient fait de la détention préventive (tous ont comparu libres, c'est vrai).

L'embastillement des *returnees* est bel et bien devenu la règle, encore officieuse, bientôt officielle. En effet, il est question (dans l'arsenal de mesures en discussion au sein de la commission terrorisme) de durcir encore la législation et d'y introduire le principe de « privation de liberté automatique » pour ceux qui reviennent du djihad.

Rien d'autre, somme toute, que ce que les CDH Georges Dallemagne, Catherine Fonck et Benoît Lutgen suggèrent dans une proposition de loi déposée à la Chambre en janvier dernier : le texte vise à créer un « *centre de contrôle systématique des "returnees"* », composé d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée dans le radicalisme et le terrorisme, et à faire en sorte que le seul fait de s'être rendu dans ces régions en guerre puisse constituer une infraction pénale.

Au sein de la majorité aussi, tous veulent avancer. Très actif dans la production législative ayant trait à la lutte anti-terroriste, Denis Ducarme, chef de groupe MR à la Chambre, ajuste : « *Nous prenons les choses*

en main avec ce gouvernement, il est vrai qu'il a fallu vaincre des résistances, on aurait pu agir avant cela, mais, souvenez-vous, les départs en Syrie étaient quasiment encouragés par certains, on rappelait même ici ou là la guerre d'Espagne ! Par ailleurs, j'entends que le CDH formule des propositions, bien, mais permettez-moi juste de regretter qu'avant Jan Jambon, la ministre de l'Intérieur en place jusqu'en 2014 n'ait pas pris les choses en mains comme il le fallait. Bref, soyons positifs, maintenant avançons tous ensemble. »

Donc aussi avec les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétents pour ce qui concerne la prise en charge, éventuellement, des mineurs d'âge. Aucun cas n'est signalé à l'heure actuelle.

Outre la possibilité d'orienter les jeunes concernés vers les IPPJ (institutions publiques de protection de la jeunesse), le ministre de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane (PS), projette la création d'un « Centre de ressource et d'aide » aux jeunes radicalisés et/ou de retour d'un théâtre d'opérations terroristes, où ceux-ci seraient hébergés et assistés (psychologiquement, socialement...) de façon volontaire ou contrainte. ■

DAVID COPPI
STÉPHANE DETAILLE

« Nous prenons les choses en main avec ce gouvernement, même s'il a fallu vaincre des résistances » DENIS DUCARME

LA POLICE BELGE

« Etre fiché ne veut rien dire »

Surveiller les *returnees*, ces candidats au djihad revenus de Syrie ou d'Irak, est-il possible pour les policiers

belges ? Sont-ils suffisamment nombreux et équipés pour le faire ? Et comment s'y prennent-ils ?

« *Une telle mission, c'est comme une armoire à multiples tiroirs*, explique Vincent Gilles, président du SLFP Police. *Que ce soit dans le cadre d'une*

enquête chaude ou à propos d'un returnee, les chefs d'enquête ont leurs cibles et ils rendent des comptes au magistrat fédéral. C'est lui qui décide sur quel tiroir il faut tirer. On aimerait bien travailler sur toutes les cibles mais ce n'est pas possible. »

« *Pour l'instant, embraie Stéphane Deldicque, secrétaire permanent à la CSC Police, bien qu'il nous manque 10 % d'effectifs, nous parvenons à accomplir nos missions en nous montrant créatifs. C'est dans la durée que ça risque de poser problème. Et je prie pour que*

nous ne connaissons pas des attentats simultanés comme à Paris. Ce sera difficile à gérer car après le mois de lock-down que nous avons connu à la fin de l'année dernière, tout le monde était sur les genoux. » Malgré ces effectifs limités, surveiller les returnees est-il faisable ? « Il faut d'abord savoir qui surveiller, rétorque

Stéphane Deldicque. J'entends souvent dire dans les médias qu'untel était fiché. Ça ne veut

rien dire. Ça peut simplement signifier que nous avons des informations sur quelqu'un et s'arrêter là. Quelqu'un peut juste être fiché parce qu'il a marqué l'intention de vouloir se rendre en Syrie. Ça ne veut pas dire qu'il a l'intention de commettre un attentat chez nous. Pour surveiller quelqu'un ou le mettre sur écoute, il faut que ce soit justifié. Il faut du concret. Nous sommes en démocratie. Et nous n'avons de toute façon pas

les moyens de suivre 100 personnes 24h/24. »

Dans leur mission, les enquêteurs peuvent-ils compter sur les bourgmestres qui disposent de la liste des returnees fournie par l'Ocam ? « Ils sont souvent d'une grosse hypocrisie intellectuelle, s'emporte Vincent Gilles. La semaine dernière, j'ai entendu le bourgmestre de Forest dire qu'il avait la liste de l'Ocam mais qu'il ne pouvait rien en faire.

Les bourgmestres sont les chefs de la police administrative et doivent déterminer les priorités avec le chef de corps. Mais lorsqu'on les met devant leurs responsabilités, ils les fuient. » Le matériel, lui, est désormais au top. « Durant dix ans, il y a eu un sous-investissement, précise Stéphane Deldicque. Nous rachetions du matériel aux Hollandais. Désormais, nous pouvons compter sur du matériel neuf et à jour. »

FREDERIC DELEPIERRE

Union européenne Peu de marges de manœuvre sur les « returnees »

Où en est-on au niveau européen, concernant les mesures prises pour gérer la question des *returnees* (les combattants qui partent en Syrie et qui reviennent ensuite dans leur pays) ? Cette question avait déjà été largement soulevée après les attentats de janvier et de novembre 2015. Quatre mois plus tard, même réponse : la police et la sécurité ne font pas partie des compétences de l'Union européenne, mais bien de chacun des 28 Etats membres. En conséquence, ce n'est pas du côté européen qu'il faut s'attendre à voir surgir un arsenal de mesures sécuritaires...

Par contre, l'Union européenne peut jouer un rôle dans les échanges d'informations sur les *foreign fighters* (les combattants étrangers qui ne sont pas rentrés au pays) et les *returnees*. L'objectif de cette démarche est notamment

de repérer les djihadistes lors de leur retour en Europe. A ce titre, l'Union européenne planche (depuis 2011 déjà !) sur la création d'une base de données des passagers aériens. Il s'agit du *passenger name record* (PNR), un outil qui prévoit de collecter et de conserver les données des passagers (nom, prénom, sexe, date de naissance, numéro de passeport...), mais aussi d'échanger ces informations entre pays européens. De cette façon, il serait possible de repérer des *returnees* lorsqu'ils se déplacent par avion au sein de l'Union européenne.

Début décembre, les 28 ministres de l'Intérieur, réunis à Bruxelles, ont donné leur accord final à un compromis conclu avec le Parlement européen sur le PNR. Depuis, le texte a été transmis au Parlement européen et, pour le moment, il est toujours

bloqué à ce niveau. Le débat est reporté de plénière en plénière... Les eurodéputés libéraux font notamment partie des opposants au projet, au nom de la protection des données personnelles.

Si le PNR n'est pas encore sur les rails, le SIS (pour *Schengen information system*) est de son côté opérationnel depuis plusieurs années. Il s'agit d'une autre base de données, complétée par les Etats membres, qui alerte les autorités compétentes lorsqu'une personne « fichée » est contrôlée à son entrée dans l'espace Schengen. Une autre façon de localiser un *returnee*... Les Pays-Bas, qui assurent actuellement la présidence tournante de l'Union européenne, ont décidé d'évaluer le fonctionnement du SIS et de l'améliorer, si nécessaire. Si tout se passe bien,

des suggestions concernant le SIS seront présentées au mois de juin.

Enfin, un autre élément est à souligner concernant les avancées de l'UE en matière de repérage des *returnees* : les contrôles d'identité dans les *hotspots*. C'est dans ces « centres », en Italie et en Grèce, que sont effectués l'identification et l'enregistrement des demandeurs d'asile et des migrants qui arrivent en Europe par la Méditerranée. Des équipes d'Europol sont présentes sur place et elles sonnent l'alerte lorsqu'elles repèrent un arrivant déjà fiché dans les bases de données européennes. Si les *hotspots* ont mis (beaucoup) de temps à être opérationnels, ils le sont aujourd'hui. Mais nous ne disposons pas d'informations sur le passage éventuel de *returnees* par ces centres. ■

CATHERINE JOIE

l'enquête Des détonateurs à Forest

Il est décidément de bon ton de communiquer en duo pour attester de la bonne collaboration entre la Belgique et la France sur le dossier parisien. Lundi, ce n'est pas un mais deux procureurs qui ont convié la presse. Fait plutôt exceptionnel dans ce dossier : les journalistes ont été autorisés à poser des questions au terme de la déclaration commune livrée par François Molins, le procureur de Paris, et Frédéric Van Leeuw. Mais n'ont obtenu que très peu de réponses...

« Avec l'arrestation de Salah Abdeslam, l'enquête a beaucoup progressé, même si elle n'est pas terminée et que d'autres individus doivent encore être retrouvés et s'expliquer, a d'emblée fait savoir le procureur fédéral. « Dès l'arrestation de Mehdi Nem-

mouche, nous avons été en contact direct avec François Molins, notamment dans le cadre de l'exécution du mandat d'arrêt européen. Depuis lors, la collaboration s'est intensifiée au fil des mois ».

« La qualité de la coopération internationale est primordiale et elle passe par l'entraide pénale », a pour sa part souligné François Molins, ajoutant que « les relations bilatérales sont fondées sur des facteurs tels que le respect mutuel, la loyauté et la réponse efficace contre le terrorisme ». Le procureur de Paris a ajouté que la France et la Belgique collaboreraient actuellement sur trois autres dossiers liés au terrorisme – l'attaque avortée du Thalys, la tuerie du Musée juif et l'attentat déjoué de Verviers – pour les-

quels 15 demandes d'entraides pénales ont été formulées.

Une collaboration qui passera notamment par l'extradition de Salah Abdeslam. À ce sujet, le procureur de Paris n'a pas fait mystère de ses attentes. Après avoir « offert » Nemmouche à la Belgique « alors qu'il est Français tout comme l'une des victimes du Musée juif », la France espère bénéficier dans ce dossier d'un retour d'ascenseur. « Il y a une forte attente de la justice française et surtout des victimes », a signifié François Molins qui s'est par ailleurs dit « très serein » quant à une éventuelle plainte de Sven Mary, l'avocat de Salah Abdeslam, dont il pourrait faire l'objet pour avoir divulgué des informations issues du P-V d'audition d'Abdeslam.

« Ces derniers temps, plusieurs pièces du puzzle ont trouvé leur place »

FREDERIC VAN LEEUW, PROCUREUR FÉDÉRAL

Une audition qui, selon nos informations, aurait d'ailleurs été très brève en raison de l'état de santé du terroriste dont la blessure par balle à la jambe avait nécessité l'hospitalisation après son interpellation. Durant ce court interrogatoire, il aurait toutefois exprimé sa volonté de collaborer. Déferé une première fois devant la juge d'instruction, Salah Abdeslam a ensuite à nouveau comparu devant cette dernière dans le cadre de la procédure française pour le mandat européen qui lui a été signifié samedi après-midi.

« Son audition devrait permettre d'éclairer des zones d'ombre », avance le procureur

Van Leeuw. « Ces derniers temps, plusieurs pièces du puzzle ont trouvé leur place ».

Aucune confirmation par contre, quant à l'imminence d'une nouvelle attaque que pré-

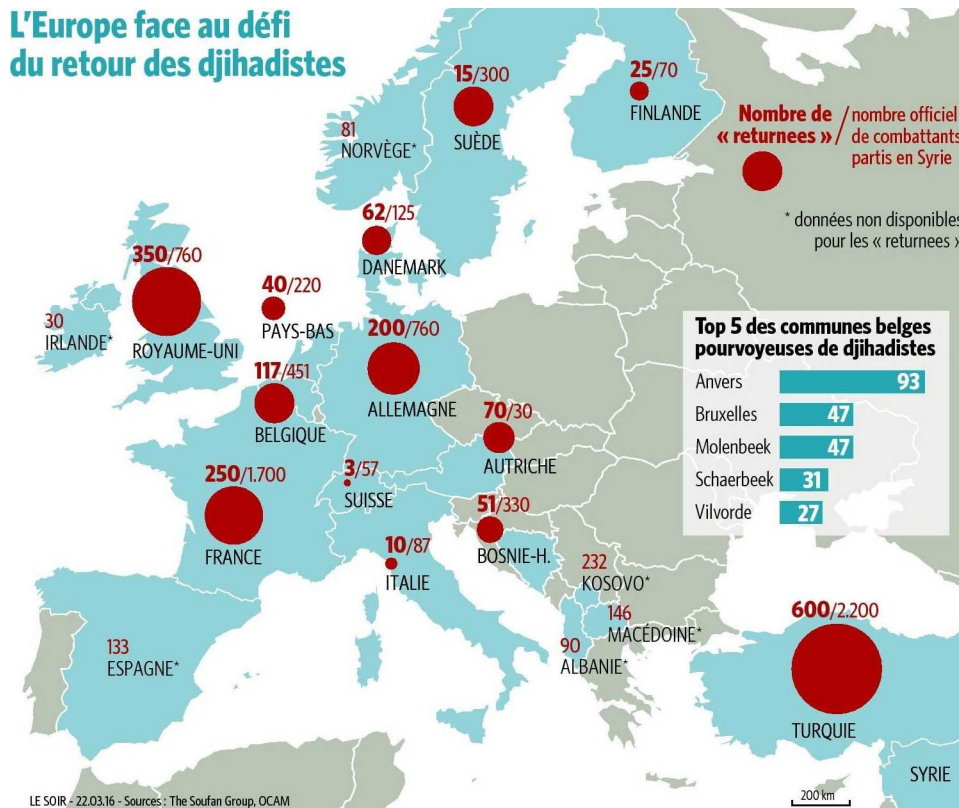
paraient Salah et ses complices. Mais de lourds soupçons tout de même... « Des combattants étrangers avec des armes dans une maison... », s'est limité à commenter Frédéric Van Leeuw, « il

est évident qu'ils n'étaient pas ici pour un pique-nique ».

Lundi, on apprenait par ailleurs qu'en plus de l'arme et des munitions découvertes dans l'appartement de la rue du Dries,

à Forest, où s'est déroulé le raid mardi dernier, les enquêteurs ont mis la main sur des détonateurs. Une information RTBF que nous a confirmée une source policière. ■

LUDIVINE PONCIAU



complice Laachraoui, au cœur de la filière syrienne

Soufiane Kayal, l'un des suspects toujours recherchés dans le cadre de l'enquête sur les attentats de Paris, a été identifié comme étant Najim Laachraoui, un homme né le 18 mai 1991. Il était supposé se trouver en Syrie depuis février 2013, a indiqué lundi le parquet fédéral.

Najim Laachraoui avait été contrôlé à bord d'une Mercedes le 9 septembre 2015, à la frontière entre la Hongrie et l'Autriche, en compagnie de Salah Abdeslam et de Mohammed Belkaid alias Samir Bouzid. Pour mémoire: Mohamed Belkaid est l'homme qui a été abattu par les policiers mardi dernier lors du raid effectué à Forest.

Au fil de l'enquête, le rôle endossé par Soufiane Kayal, de son vrai nom Nijam Laachraoui donc, s'est précisé. Des traces de son ADN ont été retrouvées dans la maison louée à Auve-

lais, ainsi que dans l'appartement de la rue Henri Bergé à Schaerbeek qui aurait servi de planque à Salah et à ses complices.

15 ans requis contre lui

Najim Laachraoui n'est pas inconnu de la justice. Son nom figure en effet (et comme le confirme au *Soir* le parquet fédéral) sur la liste des prévenus jugés, par défaut, pour leur appartenance à une filière qui, de la fin 2012 au début de l'année 2014, achemina vers la Syrie une bonne douzaine de candidats au djihad. Le 29 février dernier, le procureur fédéral avait requis une peine de quinze ans de prison contre Najim Laachraoui, considéré comme l'un des dirigeants de cette filière organisée, selon le ministère public, autour des frères Othman et Mohamed Akzinnay.

Najim Laachraoui avait tenté une première fois de gagner la

Syrie en passant par la Tunisie, le 29 janvier 2013. Il avait tenté l'aventure moins de trois semaines plus tard, le 17 février 2013, en partant de Zaventem. Il avait ainsi gagné Andana, en Turquie, d'où il était passé en Syrie: sur place, il aurait rejoint la katiba dont faisaient partie d'autres jeunes Belges issus de la même filière, dont Bilal Bouit (alias Abou Saad) et, semble-t-il, Jehoën Bontinck, le « repenté » de Sharia4Belgium. En Syrie, Laachraoui, devenu Abou Idriss – son nom de combattant – avait joué, selon le parquet fédéral, un rôle majeur dans l'accueil des jeunes gens que la filière acheminait en Syrie: c'est lui qui servait de point de contact et qui assurait tout le travail logistique en aval. Najim Laachraoui faisait partie de

ces jeunes Bruxellois qui s'étaient croisés « sur le chemin d'Allah » dont l'itinéraire, ici, passait très prosaïquement par

« la cage aux ours » et quelques autres lieux de Schaerbeek connus pour être les points de chute privilégiés de la bande: la salle de sport Queensbury, le snack Andaluz, la librairie islamique qu'exploitait Redouane E., le beau-frère des frangins Akzinnay.

Il fréquentait une mosquée d'Evere

Najim Laachraoui fréquentait assidûment les débats et les conférences du CRM – le Collectif de réflexion musulmane, aujourd'hui dissout – et la mosquée Ettaouba, rue Stuckens, à Evere. Il faisait surtout partie de ces jeunes qui se retrouvaient dans l'appartement situé au-dessus de la salle de prière où l'imam Mohamed Benajiba, également poursuivi, haranguait « son fan club », selon l'expression utilisée par un témoin: « L'imam, a-t-il raconté aux enquêteurs, était capable d'embo-

biner les gens et de leur retourner le cerveau ». Il arrivait aussi que ce petit monde se retrouve rue de la Charité, à Saint-Josse, dans l'appartement qu'un oncle de Majid Afkir, un autre prévenu, avait laissé inoccupé après son départ au Maroc.

Les frères Akzinnay, selon le procureur, se multipliaient au service de cette petite communauté. C'est eux, notamment,

qui organisaient « les sorties » conçues comme autant de séances de *team building*, sinon d'entraînement paramilitaire : week-ends à Bredene, à Hamoir, descente de La Lesse, parties d'airsoft et de paintball.

Les départs vers la Syrie s'étaient échelonnés de décembre 2012 à la fin de l'année 2013. Beaucoup étaient partis de Düsseldorf.

L'ombre de Khalid Zerkani – « le plus grand recruteur de Belgique », déjà condamné à douze ans de prison en juillet 2015 pour le rôle majeur qu'il avait tenu au sein d'une autre filière – plane également sur la cellule que fréquenta Najim Laachraoui. Mais des raisons techniques ont amené le tribunal à disjoindre son dossier de celui des autres prévenus.

Trente personnes avaient été renvoyées devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour leur participation à cette filière pour qu'emprunta Najim Laachraoui. Le jugement est attendu le 3 mai.

Près d'un tiers des prévenus sont supposés toujours se trouver en Syrie. On pensait jusqu'ici que Najim Laachraoui était du nombre. ■

ST. D. ET L. P.